

qui sont partis faire leurs études ailleurs ou qui ne se trouvent pas dans leur circonscription pour une raison ou pour une autre, se trouvent privés de leur droit électoral. Même si les élections se tenaient toujours à date fixe, il se trouverait toujours des gens qui ne pourraient pas voter, mais il y en aurait moins parce qu'ils connaîtraient d'avance la date des élections.

Le bill prévoit la tenue d'élections immédiates si le gouvernement est battu; c'est le régime qui est en vigueur actuellement et je ne voudrais pas le voir changer. Un gouvernement ne devrait jamais rester au pouvoir s'il a perdu la confiance des élus du peuple. Par contre, bien qu'il laisse une certaine latitude quant à l'établissement de la date de tenue d'élections, le bill donne au gouvernement le pouvoir de fixer cette date s'il perd la confiance de la Chambre. De plus, il prévoit qu'au lieu d'élections générales, le gouverneur général pourrait demander au chef de l'opposition de former le gouvernement. Cela permettrait d'économiser des frais d'élections, à condition que le chef de l'opposition puisse gagner la confiance de la majorité des députés. Des élections à date fixe auraient beaucoup d'avantages, mais aussi quelques inconvénients. Le bill propose d'avancer ou de reculer cette date de 40 jours, ce qui est à la fois bon et mauvais. C'est l'une des raisons pour lesquelles le bill devrait être renvoyé au comité pour y être étudié. Nous avons présentement une méthode qui consiste à permettre au gouvernement de déclencher des élections quand bon lui semble. Cela ne veut pas dire qu'il n'en existe pas une meilleure.

● (1640)

Ce qui fait la force du système actuel, c'est qu'il permet au premier ministre du pays ou à ceux des provinces de déclencher des élections au moment le plus avantageux pour leur parti. Ce n'est peut-être pas aussi avantageux pour beaucoup de gens et cela ne correspond peut-être pas à ce que pense généralement la population. Par conséquent, le système électoral actuel favorise le parti au pouvoir. C'est bien quand on est au pouvoir, mais les députés de l'opposition voient la chose d'un autre œil. Le fait de donner aux premiers ministres fédéral et provinciaux le pouvoir de déclencher des élections quand cela semble être à l'avantage de leur parti favorise lesdits partis plus que la population.

Il n'en demeure pas moins, cependant, que l'établissement d'une date fixe pour la tenue des élections générales comporte certains inconvénients. D'aucuns prétendent qu'une date fixe signifie une campagne électorale de quatre ans. Je n'en suis pas sûr. Dans la période du mois d'avril 1977 à la fin de 1979, des milliers de Canadiens voulaient des élections, mais elles ont été déclenchées seulement vers la fin de 1979, en fait, presque au moment prévu par la loi. La campagne en prévision de ces élections a duré environ deux ans. Aux États-Unis, elle dure quatre ans, je suppose. La situation est la même ici. J'ai commencé ma campagne électorale au lendemain du jour où j'ai été élu en m'efforçant de bien servir mes électeurs. Chaque député peut en dire autant, je pense. Aucun d'entre nous ne perd de vue les prochaines élections, à date fixe ou non. Je doute que cet aspect-là change grand-chose. J'estime cette

### *Élections fédérales*

proposition de loi assez importante cependant pour mériter d'être renvoyée à un comité où les provinces pourront y apporter leur contribution. Je souligne les paroles admirables du parrain de la motion invitant la Chambre à ne pas étouffer le bill, mais plutôt à en faire l'étude au comité de manière à doter le pays de la meilleure loi électorale qui soit.

**L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt les interventions des députés qui ont pris part au débat du bill C-252. Quand j'examine un projet de loi, je me demande toujours qui y gagnera, qui y perdra, qui en bénéficiera et qui n'en bénéficiera pas. Je constate tout de suite que c'est le premier ministre du Canada qui y perdra, car il perdrait le pouvoir de déclencher des élections à sa guise.

Les députés reconnaîtront que lorsque le premier ministre déclenche des élections à sa guise ou autrement, il doit en supporter les conséquences. Il est responsable de sa décision en ce sens qu'il doit se soumettre aux résultats de sa décision.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de jeter un coup d'œil sur ce qui est arrivé dans le passé. J'invite les députés à se reporter à l'année 1957. Le premier ministre de l'époque, Louis Saint-Laurent, déclencha des élections qu'il perdit. Nous avons eu des élections en 1958, déclenchées par le premier ministre de l'époque, le très honorable John Diefenbaker, qui remporta la victoire électorale la plus écrasante que le Canada ait jamais vue. En 1962, le premier ministre de l'époque, le très honorable John Diefenbaker, a déclenché des élections à la suite desquelles il a perdu le plus grand nombre de sièges jamais perdus par un premier ministre. La grande majorité qu'il s'était acquise en 1958 lui a permis de conserver le pouvoir jusqu'en 1963. En 1963, le très honorable John Diefenbaker a perdu la confiance de la Chambre des communes et il a finalement été battu aux élections. En 1965, le très honorable Lester Pearson a déclenché des élections sans raison. L'électorat l'a rejeté. En 1968, le nouveau chef du parti libéral, qui devait ensuite devenir premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau, a déclenché des élections à la suite desquelles ils a obtenu une majorité considérable. En 1972, il a appelé la population aux urnes à un moment choisi par lui et l'électorat l'a giflé. Il s'est accroché au pouvoir par deux sièges uniquement. En 1974, la Chambre des communes a de nouveau passé un vote de défiance à l'égard du gouvernement Trudeau, mais son gouvernement a néanmoins été reporté au pouvoir par les Canadiens.

**M. Kilgour:** Ce fut une véritable tragédie.

**M. Reid (Kenora-Rainy River):** En 1979, le très honorable Pierre Trudeau a déclenché des élections où il s'est fait battre à plate couture. En 1980, la Chambre a adopté une motion de censure contre le gouvernement conservateur et le gouvernement du très honorable Pierre Trudeau est revenu au pouvoir.

**M. Kilgour:** Un autre drame!

**M. Reid (Kenora-Rainy River):** Même si le premier ministre a le pouvoir de déclencher des élections, les députés qui ont suivi les événements ont pu constater qu'il n'en a pas abusé. Les premiers ministres ont dû payer le prix de ce pouvoir.